



Amiens, le 17 septembre 2015

Comité départemental du centenaire Lancement de l'appel à projets « Somme 2016 »

La réunion du comité départemental du centenaire s'est réunie le **jeudi 17 septembre 2015 au Conseil départemental de la Somme pour le lancement de l'appel à projet "Somme 2016"**.

Le comité départemental du centenaire dans la Somme a été installé le 19 juin 2012 pour décliner les actions nationales au niveau local. Il est co-présidé par la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme et le président du Conseil départemental.

Cette réunion s'est tenue en présence de Joseph Zimet, directeur général de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.



Préfecture de la Somme : Service régional de la communication interministérielle
03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Conseil départemental de la Somme : Contact presse : Eloïse Devred ■ 03 22 71 81 67
■ 06 11 46 81 18 ■ e.devred@somme.fr
<http://somme14-18.com> ■ <http://somme.fr>



Etat et Conseil départemental de la Somme, un partenariat fort et des projets labellisés

La conception, la préparation et l'organisation du programme commémoratif du centenaire ont été confiées par l'Etat à la « Mission du centenaire de la Première guerre mondiale ». Sous l'autorité du Ministre délégué chargé des Anciens Combattants, la Mission centenaire coordonne et accompagne l'ensemble des initiatives publiques ou privées mises en oeuvre en France ou par la France à l'étranger, en proposant notamment un « label centenaire » et un programme officiel des principales manifestations organisées autour du centenaire. La Mission s'appuie, dans cette perspective, sur les Comités Départementaux du Centenaire.

Le Comité départemental du centenaire dans la Somme, co-présidé par la préfète et le président du Conseil départemental, est institué pour recenser les projets susceptibles de bénéficier du label national « centenaire », d'une subvention ainsi que d'une communication d'envergure avec l'inscription au programme officiel national du centenaire.

Depuis 2013, une trentaine de projets portés par le Conseil départemental, ou par des acteurs locaux, ont obtenu ce label et représentent les temps forts de la commémoration du centenaire dans la Somme.

En 2016, plus spécifiquement, le label « Somme 2016 » sera attribué aux projets de qualité s'inscrivant dans le centenaire de la bataille de la Somme.

Les projets labellisés du Conseil départemental sont articulés autour d'un message de paix, d'ouverture au monde et à la jeunesse, et de transmission du savoir historique en direction des nouvelles générations.



Un appel à projets départemental pour soutenir les initiatives locales

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, nombreux sont les acteurs du territoire, institutionnels et privés, à s'investir quotidiennement pour valoriser la mémoire et la connaissance du premier conflit mondial.

Parce qu'il s'agit de l'un des événements déterminants de l'histoire locale et internationale, le Conseil départemental a inscrit une ligne budgétaire dédiée « Fonds d'initiatives locales » pour accompagner financièrement tout acteur du département s'investissant dans le centenaire de la Grande Guerre.

Pour être soutenus par le Conseil départemental, les projets doivent répondre à, au moins, un des critères de qualitatifs suivants :

- la protection et mise en valeur du patrimoine de la Grande Guerre et/ou de la reconstruction, existant ou à (re)découvrir ;
- la contribution à l'élaboration du savoir historique sur la Grande Guerre et à sa transmission, notamment en direction de la jeunesse ; rencontres, découvertes des peuples et des cultures ;
- le renforcement de l'attractivité du territoire ;

L'aide financière départementale est allouée en fonction de la portée du projet et prend la forme d'une subvention à hauteur de :

- > 200 € pour les projets d'intérêt local ;
- > 20% du budget total du projet, avec un plafond à 4 000 €, pour les projets d'intérêt intercommunal ou départemental ;
- > une instruction financière sera réalisée au cas par cas pour les projets d'intérêt national.

Le label départemental « Centenaire de la Grande guerre » est attribué avec ou sans subvention, aux projets considérés d'intérêt intercommunal, voire départemental.

Pour qu'une candidature soit valable, chaque porteur de projet doit envoyer le dossier de demande de subvention dûment rempli, daté et signé, ainsi qu'un budget détaillé au Conseil départemental.

Plus d'infos : Conseil départemental de la Somme - Direction de la Culture :
03 22 71 82 51 ou 03 60 01 53 13